

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions: 1^{er} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. la ligne
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements: Tunisie et Constantine: un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

Bône avant l'Intérêt National

A la liste déjà longue des bônois et des constantinois qui ne veulent pas entendre raison ni demordre de l'idée que l'intérêt de Bône ne peut primer celui de la France nous avons, hélas ! aujourd'hui à ajouter celui de notre cher et vieil ami Ferdinand Marchis, délégué financier de cette ville, ancien maire et conseiller général.

M. Marchis proteste contre notre prétention de vouloir faire passer par Tunis les phosphates du Kouif que le chemin de fer de Tébessa à Souk Ahras ne peut pas transporter et ne le pourra certainement pas de longtemps encore.

Qu'on sache bien de l'autre côté de la frontière que si nous réclamons la sortie par Tunis des phosphates qui restent sur le carreau de la mine du Kouif, ce n'est pas que nous ayons besoin de cet apport pour alimenter nos voies ferrées ou nos ports de Tunis et de La Goulette mais parce que la France réclame à tous les échos des phosphates, encore des phosphates et toujours des phosphates non seulement pour elle-même mais aussi pour en livrer au monde entier qui en réclame également et obtenir en échange des produits qui nous manquent, ou de la main d'œuvre ou pour améliorer notre change qui n'est pas brillant.

Si notre ami Marchis l'ignore, des inspecteurs généraux des mines qui ont visité il y a quelques mois toutes les exploitations phosphatières d'Algérie-Tunisie n'ont pu s'empêcher de regretter amèrement qu'une exploitation aussi merveilleusement comprise et outillée pour un fort rendement en soit réduite par suite de l'incapacité de la ligne de Tébessa-Souk-Ahras à n'expédier que quelques centaines de milliers de tonnes alors qu'elle pourrait très aisément dépasser le million, mais dirent-ils, le remède est là sous la main avec l'évacuation par la Tunisie si celle-ci voulait bien consentir à transiter les centaines de milliers de tonnes que le Kouif peut produire grâce à ses puissants moyens d'extraction et d'exploitation.

Et la Tunisie, bonne fille, serait toute disposée à rendre ce service et à construire les trente kilomètres qui séparent le Kouif de Kalaâ Djerda puisqu'il s'agit d'aider la France.

Une preuve convaincante que celle-ci perd un stock de cinq à six cent mille tonnes par an, nous la trouvons dans le rapport du conseil d'administration de la C^o des Phosphates de Constantine, présenté à la dernière assemblée générale des actionnaires de cette société, qui s'exprime ainsi :

« L'exercice 1919 dont nous avons à vous rendre compte n'a pas encore vu se réaliser l'amélioration des transports par chemins de fer. Nous nous croyions en droit de l'espérer plus rapide. Son ajournement a ajouté une année de plus à cette période d'attente dont votre vif désir et l'intérêt pu-

blic sont d'accord pour réclamer la fin.

« Tandis que l'état de préparation de notre gisement nous eût permis, et les besoins des marchés français et étrangers nous eussent commandé d'expédier quelque huit cent mille tonnes de phosphates par an, les Chemins de fer algériens de l'Etat n'ont transporté de Tébessa à Bône en 1919 que 209.769 tonnes.

« A qui mesure le prix extraordinaire que présente, tant pour la reprise de l'agriculture que pour l'amélioration de nos échanges le développement de nos expéditions il peut paraître étrange qu'il n'ait pas été possible de distraire ou de trouver en faveur de l'Algérie les quelques locomotives et wagons qui eussent permis au réseau d'Etat d'assurer son plein trafic en phosphate.

« Est-il possible de faire état d'espérances plus favorables ? L'actuelle direction des Chemins de fer algériens de l'Etat a pu écrire dans l'exposé des motifs à l'appui de son budget présenté en mai aux Délégations Financières la phrase suivante :

« Les minerais à provenir du Kouif s'inscrivent pour un tonnage important, étant admis que le matériel roulant permettra en 1921 l'enlèvement complet du rendement annuel représentant 700.000 tonnes environ ».

Notre ami Marchis est-il édifié ? Il nous dit bien que pour parer à la crise des transports algériens dans l'est constantinois les hautes assemblées vont se réunir pour voter la ligne centrale de Medjed-Sfa à l'Oued Damous sur la ligne de Souk Ahras à Tébessa.

Ah ! le bon billet ! Il y a déjà belle lurette que les Hautes assemblées algériennes ont eu à connaître le projet et ont voté cette ligne aujourd'hui remise sur le tapis, et puisque notre ami l'a oublié, nous allons lui remettre sous les yeux ce que disait un grand gouverneur de l'Algérie, M. Lutaud, à la session du Conseil Supérieur en juin... 1913, trois ans, si nous ne nous trompons, après la remarquable étude sur le même sujet de notre ami Marchis, mais où il était plus spécialement question du minerai de l'ouenza, que Bizerte réclamait, comme aujourd'hui encore.

Vous savez, Messieurs, que la question a pris une orientation tout à fait nouvelle. Depuis le 10 avril 1913, la colonie se considère comme déchargée de toutes ses obligations à l'égard de la compagnie concessionnaire du chemin de fer de l'Ouenza et amodiataire des minerais de l'Ouenza, et afin de ne pas se heurter aux obstacles qui avaient entravé la marche de l'affaire, il a été décidé qu'on traiterait d'une façon séparée la question de l'amodiation des minerais, qui est du domaine propre de l'administration et la question des transports qui est du domaine des assemblées financières.

C'est ainsi, Messieurs, que les Délégations financières se sont emparées de la question des transports. Elles l'ont approfondie et elles ont proposé une solution que vous serez appelés à ratifier à votre tour. Les Délégations Financières ont été particulièrement impressionnées par les rapports émanant de la direction des chemins de fer, de M. Bernard, de M. l'ingénieur en chef des mines Dusseret. Sur le rapport de M. Deyron, qui vous sera remis, elles ont estimé qu'il n'y avait pas lieu de donner la concession du nouveau chemin de fer à une compagnie privée, qu'il y avait lieu, en tout cas, de repousser les propositions qui avaient été faites par la compagnie du Bône-Guelma.

Ces propositions ont été jugées dépourvues de tout avantage pour la Colonie et qu'il fallait diviser l'opération en plusieurs étapes.

En effet, M. Guérin, directeur des chemins de fer de l'Etat a considéré qu'il y avait lieu non seulement de se conformer à l'avis antérieurement émis par le Conseil d'Etat, mais

encore, pour servir les intérêts les plus pressants de la colonie, de construire une ligne à grand trafic entre Bône et les gisements les plus éloignés qui sont les minerais du Djebel-Onk et a proposé de faire une artère principale qui emprunterait tout d'abord la ligne du chemin de fer existant de Bône à Medjed-Sfa, qui s'écarterait ensuite sur la droite pour passer par Sedrata et retrouver aux environs de l'Oued-Damous, la ligne de Souk-Ahras à Tébessa.

M. Guérin proposait de continuer cette ligne jusqu'à Tébessa et d'inviter ensuite l'amodiataire du Djebel-Onk, le jour où ce gisement serait mis en adjudication, à faire connaître lui-même le tracé qui lui paraîtrait le plus avantageux. M. Guérin a été frappé de ce fait, que cette combinaison, qui embrasse l'ensemble du problème, et le resout dans son intégralité, demande un très grand nombre d'années. Il faut au moins six années, pour remplir les formalités préalables d'utilité publique, pour obtenir un vote du Parlement, enfin pour la construction proprement dite de la ligne et il s'est demandé s'il ne serait pas possible d'économiser ce laps de temps.

Il a constaté qu'il fallait environ trois ans à ces divers gisements de l'Ouenza et du Bou-Kadra pour se mettre en mesure de produire une exploitation utile et qu'il serait peut-être suffisant de desservir ces premiers besoins, en améliorant la ligne existante, en portant à la voie normale la voie étroite de Souk-Ahras à Tébessa et en remaniant ensuite, dans ses parties les plus difficiles, la ligne actuelle de Souk-Ahras à Duvivier. Cela suppose une opération préalable. C'est celle que les Délégations ont toujours réclamée avec insistance, celle que les Délégations ont considérée comme indispensable, à la suite des échecs de toutes les négociations de l'Algérie avec la compagnie du Bône-Guelma, pour obtenir des travaux complémentaires; c'est le rachat même de la ligne du Bône-Guelma. Par conséquent, nous donnerons satisfaction au Conseil d'Etat qui nous a demandé de nous prononcer d'une façon définitive en lui indiquant les plans d'ensemble auxquels la colonie entend d'ores et déjà se conformer; mais comme ces plans d'ensemble sont d'une exécution très longue, il convient de courir au plus pressé, en divisant cette opération en quatre étapes, dont la première consisterait à améliorer la ligne actuelle dans une proportion qui permette de transporter les premiers minerais extraits, aussi bien à l'Ouenza qu'au Bou-Kadra et qui donne en même temps satisfaction aux gisements du Kouif qui sont en mesure de produire une extraction beaucoup plus abondante.

Telle est la solution de principe à laquelle se sont arrêtées les Délégations. Elles ont résolu d'y consacrer d'abord les sept millions déjà votés dans l'emprunt de 1906 et une somme de 3.300.000 francs.

Comme cette somme ne serait pas suffisante, comme le devis préparé par la Direction des chemins de fer de l'Etat s'élevait à 22 millions, on pourrait y pourvoir avec les excédents du fond de réserve qui figureront aux budgets de 1916 et de 1917. Messieurs, vous lirez très attentivement, avec l'intérêt qu'ils méritent, les divers rapports fournis par MM. Guérin, Dusseret et Bernard, et je ne doute pas que le Conseil supérieur ne se range à l'avis des Délégations Financières.

La question a-t-elle fait un pas en avant depuis ? Non, puisqu'elle va revenir encore aujourd'hui devant les hautes assemblées algériennes.

Et puis, quand il s'agit de construire une ligne à grand rendement on doit commencer par bien étudier le terrain pour s'assurer de sa solidité; celui du futur grand central l'avait-il été quand il a été soumis aux délégations financières ?

Probablement que non, puisque on parle aujourd'hui de son abandon, les terrains étant les mêmes que ceux de l'actuelle ligne de Medjed-Sfa à Souk-Ahras, sujets à éboulements consécutifs et par conséquent

impropres à la construction d'une ligne à gros tonnage.

Dans ces conditions l'Algérie peut-elle et doit-elle attendre encore des années et perdre des milliers et des centaines de milliers de francs de redevances et la France des centaines de milliers de tonnes de phosphate pour le seul profit de réserver exclusivement à Bône l'écoulement des minerais et phosphates de l'est constantinois ?

Poser la question, c'est la résoudre ?

Et puis, entre nous, mon cher Marchis, vous savez aussi bien que nous que le Kouif appartenait jadis à la Tunisie et en lui accordant le transport de ses propres phosphates l'Algérie ne ferait que lui rendre ce qui était à elle sans lui verser les redevances qu'elle pourra continuer à encaisser avec sérénité et que nous ne réclamons pas.

EM. LACROIX.

BULLETIN

LE

rétablissement du cautionnement est-il possible ? non et non.

Le Sémaphore de Tunisie, dont nous saluons l'apparition, nous met en cause à propos du rétablissement du cautionnement des journaux que le Journal de Tunis a jeté dans la circulation dans un but que nous ignorons.

Nous n'avons pas à cacher notre opinion: hier comme aujourd'hui nous sommes opposés à tout ce qui est anti républicain et le cautionnement qui musèle la presse n'est au premier chef aussi nous ne croyons pas à son rétablissement qui serait indigne d'un gouvernement présidé aujourd'hui par un socialiste.

Les particuliers qui ont à se plaindre de la presse ont à leur disposition tout un arsenal de lois et décrets dont le dernier vient d'être mis à exécution vis-à-vis d'un journal qui avait oublié que nous vivons toujours sous le régime du sabre, c'est-à-dire en état de siège et qu'il faut tremper sept fois sa plume avant d'exprimer le fond de sa pensée.

Donc, hier comme aujourd'hui: Toujours à bas le cautionnement.

Mais, malgré les petits bruits qui courent, nous ne croyons pas que M. Flandin, dont le libéralisme est bien connu de tous en Tunisie et qui tient à laisser le souvenir d'un résident républicain ait jamais eu l'intention de rétablir un procédé de gouvernement d'empire.

NOS ÉCHOS

A quand l'interdiction de la fabrication et de la vente de la boukha.

Alors que l'absinthe et l'anisette sont prohibées on ne s'explique pas pourquoi la boukha ne subit pas le même sort.

Aux arrivées

M. Lescure, directeur général de l'agriculture et du Commerce; M. Puaux secrétaire général du gouvernement; Mme et M. J. Buzi, directeur du Comptoir d'Escompte;

Mme et Me Piétri avocat-défenseur; Mme et M. Mouchart, directeur de la Cie du gaz et des Eaux; M. Dramard président du tribunal; M. Dalloz, substitut; Mes Duran-Angliet et Theo Prat, avocats délégués à la Conférence consultative, etc, etc.

A la Cie Gle Transatlantique

M. Dal Piaz administrateur-délégué de la Cie Gle Transatlantique vient de recevoir la cravate de Commandeur de la légion d'honneur.

Nous adressons nos plus sincères félicitations au nouveau commandeur que nous connaissons depuis une trentaine d'années alors qu'il occupait auprès de M. Eugène Pereire le poste de confiance de secrétaire particulier.

Depuis M. Dal Piaz a fait du chemin, ce dont nous le félicitons très chaudement.

Un futur conscrit

Nous adressons nos vives félicitations à notre ami M. Boullier membre de la chambre de commerce, chevalier de la Légion d'honneur et à Mme Boullier qui ont eu la joie d'avoir un fils.

Dans les Phosphates

M. Beaugé directeur de la Cie de Gafsa, est nommé à dater du 15 janvier 1921, directeur général de l'office chérifien des phosphates. En attendant la prise de service de M. Beaugé; l'intérim de la Direction Générale des Phosphates sera assuré par M. Delpit, Directeur Général des Travaux Publics du Maroc.

Le rétablissement de S. A. le Bey

Le retour à la santé de S. le Bey a été accueilli avec la plus vive joie par toutes les populations de la Régence.

Nous prions S. A. de croire à la part que nous avons prise à cet heureux événement.

Inculpations abusives ou fondées

L'an dernier on fit grand bruit autour de plusieurs affaires de spéculation contre la ferme Schwich-Baizeau, dénoncée par notre confrère du Cri du soir; de fraude sur les sons contre MM. Giacomo Calo et Pisani-Borg sur une plainte de M. Feuille président de la ligue des consommateurs.

En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire les intéressés se virent l'objet de l'ouverture d'une instruction et les juges commis se déchargèrent sur un ou des experts du soin d'éclaircir les cas.

Depuis lors, les inculpés attendent peut-être encore les résultats des recherches entreprises par Messieurs les experts comme l'attendent probablement longtemps les Elie Cattani, les Yana et les Triki; inculpés de spéculation sur les orges.

Il est inadmissible que des inculpations sévères pèsent des mois et des mois sur des hommes sans que personne prenne la peine de les confirmer ou de les informer.

Il semble pourtant que le respect élémentaire dû des hommes devrait engager la justice à prendre une décision.

Etre impartial, ce n'est pas la seule qualité qu'on doive réclamer d'un jugement, il faut aussi qu'il vienne assez vite pour épargner à celui qui en est l'objet les mille et une tracasseries qu'une inculpation grave lui réserve chaque jour.

La belle affaire de proclamer un homme innocent si, pour le dire, on attend qu'il soit mort !

Le Maaroud

Nous croyons savoir qu'on s'est ému aux services judiciaires de nos questions et qu'on cherche à trouver celui qui amallagi dans l'affaire du maaroud. Avec un peu de bonne volonté nous espérons qu'on finira par le découvrir et le mettre en état de cesser ses fructueuses opérations.

La Banque de Tunisie

reçoit des maintenant les souscriptions à L'EMPRUNT NATIONAL 6 0/0.

Les versements anticipés effectués avant le 19 Octobre prochain soit en numéraire soit en bons de la défense nationale seront productifs d'intérêt à 5.75 0/0 depuis la date du versement ou de l'échéance des bons jusqu'au 30 Novembre date de la clôture de la souscription.

Grand Hotel de France — Annexes: Buffet de la Gare et Hotel du Centre — L. de LACROIX, Propriétaire — SOUSSE (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — A. COMBRY, 5 et 7, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la poste) — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti — négociant — rue de France — Sousse (Tunisie) — Adr. Télégr. M. Ellamti — Sousse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia, Tunis J. & A. BEMBARON, Vente, échange et location de Pianos.

Entreprise Générale de Plomberie, Zinguerie et Electricité, David Cohen, 57 bis, rue des Maltais, Tunis.

Entreprise Générale de Travaux Electriques A. MINAUD & Fils, ancien Aucoffeur, à Minaud - 7, Rue Léon-Roches - Tunis. Réparations - Mesures - Tonnes Machines Electriques - Reboinaga - Enroulement.

Droguerie de la Poste, S. Attal, 15, Rue d'Italie (en face la Poste), Tunis. Produits photographiques, produits chimiques etc.

Denrées coloniales : Borg frères — 11 rue des Glaciers Tunis — Maison de confiance vendant au détail au prix du gros. Produits de 1er choix.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, boulangerie, G. B. Franco, X. FARRUGIA Succ^r, 13, Rue Sidi Bon Mendil, Tunis.

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures J. Zeitoun, 2, rue d'Italie, expédition pour tous pays.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France, Tunis, Brami Frères et Cie, pp^{tes}.

MANSOUR BEN GEMAA — Ship Chandler — Fournitures Générales pour la Marine — Sfax (Tunisie). — Maison Fondée en 1900.

Grand Hotel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Viaggi, propriétaire; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais, Tunisia — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Guénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1888 - 1, rue Zarkoun, Tunis.

Chocolat Modigliani, pur cacao et sucre, Expédition à l'intérieur, 19, rue Es-Sadikia, Tunis.

Manufacture de Chaussures de Luxe, M. SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, Avenue de France, 4 — TUNIS

Artificiers — PAONESSA père et fils — Avenue Jules-Ferry — TUNIS.

UNCAILLERIE-FERRONNERIE — Fers, Fontes, Aciers, Métaux. Fournitures Générales pour mines et entrepreneurs de travaux publics. Articles de ménage, éclairage et Chauffage. Maurice AZERM — 11, Rue d'Italie et Rue Es-Sadikia, 11 — Entrepôts: Rue Jean Le Vacher — Télégrammes: Azerm, Tunis — Téléphone 8.43.

Sempre avanti — Brasserie de la Bourse (Ancienne Brasserie Bellevue) GIUSEPPE BUX propriétaires, Sousse-Tunisie — Consommations de 1er choix, liqueurs de marque.

Le Gérant : R. LUMBAISO

Imp. spéciale de la « Petite Tunisie Sociale », sous la direction de l'Imprimerie Franco-Italienne

L. SORACI

17, Rue d'Athènes - TUNIS - Télép. 11.34

LES MYSTÈRES

du NÉCROPOLITAIN de TUNIS

Enfin ! L'Egalité discute mais de travers, notre bon ami Ganouna baptise erreur et paradoxe, ma thèse: qu'en droit talmudique, les cimetières juifs sont éminemment désaffectables et inaliénables.

I impute ces soi-disant écarts à mon éloignement de Tunis et à ma méconnaissance des désirs de la population juive. Il me donne à craindre la perte des sympathies dont je puis jouir à Tunis et dont son amitié fut plus ouvrière que mes mérites.

Je regrette pour Ganouna, qui sait écrire, qu'il se livre à mon égard, à des arguments personnels, aussi anodins soient-ils, ce dont je me suis toujours fait une règle intellectuelle de m'abstenir, dans ma carrière.

C'est toujours l'indice d'une mauvaise cause. Je lui recommande la lecture des Sophismes parlementaires de Bentham sur ce point.

Mon éloignement de Tunis n'est une infériorité que par rapport aux manigances qui se déroulent autour de cette affaire et que les partisans du statu quo pénètrent mieux que moi. Mais il s'agit de textes et on les a aussi bien à Paris que là-bas.

Désirs des populations ? Fadaïses ! Les populations n'ont que les désirs que leur suggèrent les journaux. Mais ils ne sont respectables que dans la mesure où elles respectent leurs propres lois.

Les sympathies ? Elles ne sont précieuses aux intellectuels que lorsqu'elles les encouragent à parler selon leur science et leur conscience et non lorsqu'elles leur en demandent des capitulations.

Certes oui, j'aurais volontiers, comme me le demande Ganouna, débarrassé spontanément mes textes s'il ne s'était agi, en l'occurrence, que d'un point de doctrine. Le devoir, donc l'honneur l'ordonnait.

Mais il s'agit d'une affaire immobilière de grande envergure, où la question doctrinale n'est qu'un paravent.

Il y a 6 hectares 1/2. A 100 le mètre, au plus bas, ci 6.500.000 fr.

Or un plateau de 65000 mètres s'abattant soudainement sur un quar-

tier, déprécie passablement son ambiance.

A qui appartient-elle ? A en juger par la conspiration du silence de la presse juive et chrétienne, ce doit être au Père et au Fils.

Il y a donc en puissance un intérêt hostile à l'aliénation du cimetière, partant au développement normal de la cité, autrement dit à l'intérêt public.

Cet intérêt n'a qu'un argument à son service — il est péremptoire: le dogme juidaïque.

Déplorons ensemble que le dogme juidaïque se trouve si étroitement associé à un intérêt antagonique à l'intérêt public !

Tout juif animé du sens social — est-ce être juif que d'en manquer — en eût dû être consterné.

Soudainement un coreligionnaire promulgue la bonne nouvelle, que l'intérêt public peut être satisfait, que le cimetière est aliénable. Aussitôt, tout le monde fait le mort indéterrable et le premier qui lui répond, le traite de maboul et de farceur.

Allez donc faire le prophète en Israël !

Si, dans ces conditions, je lançais mes textes, qu'arriverait-il ?

Comme c'est à des intérêts d'argent rebelles à tout savoir, que je me heurte, et non à des intérêts de doctrine friands de tout apprendre, on massacrerait mes textes qui autorisent l'aliénation, à l'aide de ceux qui l'interdisent. Car il ne sont pas datés comme la jurisprudence du Dalloz et jamais les gens qui font l'âne pour avoir du son ne conviendront que le texte qui autorise est toujours postérieur au texte prohibitif et en est l'abrogation.

La solidarité indivisible entre l'intérêt religieux juif et les intérêts anti-sociaux est un phénomène qui engage la responsabilité des représentants qualifiés de cet intérêt religieux. Ils ne peuvent se dégager qu'en établissant leur bonne foi, démonstration n'ayant pour procédure que la production des textes exacts sur lesquels ils se sont appuyés, savoir en hébreu et en traduction française avec références bibliographiques.

Sans vouloir calomnier qui que ce soit, je suppose qu'ils ne les ont jamais produits.

Mais moi, je veux les voir, accompagnés de leur déclaration catégorique: qu'il n'existe aucun texte contraire autorisant la désaffectation et l'aliénation des cimetières.

S'ils refusent, on les accusera de les connaître aussi bien que moi et d'être alors à la solde des propriétaires spéculateurs, ennemis de la cité.

S'ils acceptent, la publication de mes textes les déshonorerait irrémédiablement comme compétence en judaïsme. Ils ne peuvent se tirer d'affaire qu'en pesant sur le Comité de Secours et de Bienfaisance, propriétaire des-qualités du cimetière et afin qu'il me demande mes preuves.

S'exposant ainsi à les recevoir et à devoir opérer la désaffectation, ce comité aura établi sa bonne foi.

Car, au bout du compte, il s'agit, pour la Communauté, d'encaisser plusieurs millions.

S'ils ne marchent pas, la preuve aura été faite de leurs intérêts contraires.

Ce n'est pas fini. L'intérêt public a aussi ses représentants qui pourraient encourir la même suspicion.

Pourquoi le Gouvernement et la ville ne m'ont-ils pas demandé mes preuves qui les tireraient si bien d'embarras ?

Et la presse tunisoise quotidienne ? Quid de son mutisme ?

Voilà les trois demandeurs qualifiés que je veux avoir devant moi. Les autres qui se prétendent intéressés et dont je conteste l'identité n'ont qu'à agir auprès de ceux-là. Si personne ne bronche c'est le déshonneur général et comme la presse parisienne s'apprête à intervenir rien ne pourra plus arrêter le scandale, ni l'antisémitisme.

Je leur tends la perche à tous. La question est plus grave qu'ils ne pensent. J'ai fait auprès de la commission des Pétitions la démarche nécessaire pour faire jeter au panier la pétition ridicule dont elle est saisie. Je suis organisé pour aller jusqu'au bout.

JACQUES BAHAR.

JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz MAUD EUVÉ, 70, Avenue Gambetta HYÈRES (Var)

Ce qu'il faut lire : LA GUERRE ILLUSTRÉE de 1914 par GABRIEL HANOTAUX Membre de l'Académie Française LA VIE ALRIENNE

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le 21 octobre 1920 à neuf heures du matin il sera procédé au siège de l'Administration des Habous 55 rue de l'Eglise à Tunis à l'adjudication pour la constitution en enzel des immeubles ci-après : 1. deux parcelles de terre dite la première Gharsa Safra et la deuxième Gharsa ben Ahmet avec un puits d'une superficie de un hectare 45 ares environ située à Menzel bou Zalfa. Mise à prix : cent soixante francs par an ci : fr. 160 2. Une parcelle de terre rue dite la Tallat Echarak d'une superficie de soixante treize ares environ située à la Manouba Caidat de la banlieue, mise à prix : soixante cinq frs. par an, ci : fr. 65 3. une maison sise à Tunis rue de l'Alfa, quartier de Bab-Souika n° 39. Mise à prix : deux cents francs, ci. fr. 200 4. Une boutique sise à Kairouan Souk-el-Belghas n° 38. Mise à prix : Cent francs, ci fr. 100 Pour de plus amples renseignements. S'adresser à l'Administration des Habous n° 55, rue de l'Eglise à Tunis. (Bureau des enzels).

Sempre Avanti

Voulez-vous avoir de la santé? Ne buvez que les sirops, liqueurs limonade et vins de la Maison: GIUSEPPE BUX

12, Avenue Krantz — SOUSSE

GROS & DETAIL

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile VICTORINE reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. COMPTOIR GÉNÉRAL DES PRODUITS LUBRIFIANTS — TUNIS.

PETITES ANNONCES

0. 75 la ligne minimum : 2 lignes

A VENDRE A ST GERMAIN (à 100 mètres de la plage). Villa de six pièces - cabinet de toilette w. - cl. grande veranda et cuisine; Grande dépendance composée d'une écurie pour 2 chevaux, chambre de bonne, petit appartement de 2 pièces et une cuisine, chambre de jardinier et une autre de débarras - grand poulailler - eau de Zaghuan avec bassin réservoir fermé de 3000 litres - 4.000 mètres de terrain planté de 350 arbres fruitiers - 350 pieds de vignes, une vingtaine d'oliviers. Trois façades dont une de cent mètres sur boulevard et les deux autres de 40 mètres sur rues conduisant à la plage. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal.

RAYMOND VALENSI INGÉNIEUR ARCHITECTE 22, rue de Russie — TUNIS Immeubles de rentes Constructions industrielles et rurales Arrosage — Distribution d'eau PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS Dépôt de Machines Agricoles 41, Rue Al-Djazira

VÊTEMENTS J. BELL 5, Rue d'Italie, TUNIS (Illustration of a man in a suit)

PHARMACIE BLOCH 4, avenue de France, et rue Al-Djazira LÉON BLOCH FILS Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger Spécialités françaises et étrangères; Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expéditions immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553.

Chaux Hydraulique et Ciment Paul POTIN DÉPOT : rue de Turquie (Port) BUREAU : 22, rue Es - Sadikia Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Banque Franco-Tunisienne de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger Tunis.

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache - Paquebots - poste Français AGENCE DE TUNIS Service régulier entre Marseille - Tunis et Tunis - Marseille Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal : CASIMIR PÉDELUPÉ.

C^o Générale Transatlantique Services Maritimes de la Méditerranée AGENCE DE TUNIS Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Grande DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros Spécialité d'Amer et de Fernet Licari Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

S^{te} F^{se} DES CHAUX ET CIMENT DU BOU-KORNINE A. BELLINO & Cie (Hammam-Lif) Chaux éminemment hydraulique admise par les Administrations Adresser les commandes et correspondances à Hammam-Lif DEPOT: 77, Avenue de Carthage — TUNIS

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie Société Anonyme — Capital 78 millions SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France Agences à SOUSSE, SFAX et BIZERTE PRÊTS hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans. Opérations de banques. Escompte. Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques, chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus Vacuum Mobiloil Marque "GARGOYLE" Maison A. MODIGLIANI Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles — TUNIS Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0,74

Société Générale Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000 Siège Social à Paris : 54 et 56 rue de Provence Agences en Tunisie : TUNIS, SOUSSE - SFAX Principales Opérations Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Gardes de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, PROPRIÉTAIRES 7, Rue Amitcar, 7 — TUNIS Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

TRACTEURS MAC CORMICK 10/20 H.P. à 2 cylindres jumelés fonctionnant au pétrole ordinaire — Allumage à haute tension SIMPLICITÉ ECONOMIE — CATALOGUE FRANCO MAISON R. WALLUT & C^{IE} (R. WALLUT et G. HOEMANN, associés) — Tunis

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS Société anonyme au capital de 250 millions entièrement versés Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse. Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires etc. etc. DEPÔTS A VUE : 2 o/o — DEPÔTS A ECHEANCE FIXE : de 6 mois à 11 mois 1/2 3 o/o de 1 an à moins de 2 ans 3 1/2 o/o de 2 ans et jusqu'à 4 ans 4 o/o Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie Location de compartiments à partir de 5 francs par mois.

Banque de Tunisie Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque. Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH Importateur direct de la Société Générale des TUILERIES de MARSEILLE & Cie CHAUX & CEMENTS « VALETTE-VIALARD » DE CRUAS Admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire FERS, ACIERS MARCHANDS TOILES NOIRES & GALVANISÉS Fil de fer à fourrage 13-14-15 BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia ENTREPOT : Rue de Portugal prolongé — TUNIS — (Tél. 1.65)